

**Compte rendu de la commission Cap Rural N° 7
Lycée Le Valentin - Bourg lès Valence**

Le 19 octobre 2016

La commission Cap Rural s'est réunie le 19 octobre 2016, dans les locaux du lycée Le Valentin, à Bourg-lès-Valence, sous la co-présidence de Claude Aurias, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes (représentant de la région au CA de l'EPLEFPA) et de Maurice Chalayer, directeur de l'EPLEFPA Le Valentin.

Membres présents :

Claude Aurias
Maurice Chalayer

Véronique Rousselle
Georges Bernat
Jean-Claude Bochaton
Jean-Pierre Cardì
Jacques Deplace
Michel Jabrin
Alexis Morrier
Sélène Yi
Nicolas Bernard
David Chomentowski
Anne Carton
Patrick Grimault

Membres excusé(e)s :

Sandra Ollier
Augustin Guendouz
Claude Janin

Personne invitée : Marie Hergat Gruau

Maurice Chalayer accueille les membres de la commission, et propose un tour de table de présentation afin que Nicolas Bernard et Marie Hergat Gruau de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes puissent se présenter et connaître les membres de la commission.

Claude Aurias (élu régional) précise qu'il a été désigné par Emilie Bonnivard pour suivre les travaux de la commission Cap Rural (il remplace ainsi Olivier Amrane).

1) Approbation du compte-rendu de la commission du 30 mars 2016

Le compte rendu est adopté, sans observation.

2) Rapport d'orientation 2017

Les membres de la commission ont reçu le projet de rapport d'orientation en amont de la réunion.

Anne Carton présente en premier lieu le **contexte de l'année 2016, année de changements significatifs et d'adaptation de l'offre de service de Cap Rural.**

Un débat est proposé suite à ce constat.

Pour des membres de la commission, l'avenir des territoires ruraux recomposés (fusion d'intercommunalités, nouvelles compétences, nouvelles politiques Etat/Région...) va reposer sur la capacité des territoires eux même à se réorganiser. Des repositionnements politiques (parfois des confrontations) sont à l'œuvre, entre territoires ruraux et grandes agglomérations, entre petites communes rurales et villes (quelle gouvernance demain entre rural et urbain ?). Les territoires risquent d'être fortement inégaux demain.

Pour d'autres, l'idéologie du « grand territoire », de la concentration et de la professionnalisation des pouvoirs, ainsi que le risque de l'éloignement des décideurs vis-à-vis des élus de base et habitants sont à l'œuvre (faut-il s'y adapter ou résister à cette idéologie ?).

Pour d'autres encore, les recompositions en cours et les réformes vont permettre de simplifier le mille-feuille administratif, avec des EPCI de plus grande taille, et de redonner des marges de manœuvre aux nouveaux territoires avec des systèmes moins complexes.

Est posée également la question de la place des départements demain, de leurs compétences, avec des communautés d'agglomération et de communes plus fortes, et une région de grande taille. La place des territoires ruraux est en tout état de cause re-questionnée.

Claude Aurias indique qu'un plan régional pour la ruralité est lancé pour les communes de moins de 2 000 habitants, les bourgs-centres de 2 000 à 20 000 habitants, et par les contrats Ambition Auvergne-Rhône-Alpes pour les nouveaux EPCI ou leurs regroupements (avec un élu régional référent, Olivier Amrane). Ce plan vient en remplacement de l'ancienne politique des CDDRA, ce qui montre la volonté de l'actuel exécutif régional d'accompagner les territoires ruraux (avec autant de moyens financiers qu'auparavant, mais avec des cadres nouveaux). Par ailleurs, il indique qu'un certain nombre de politiques régionales sont revues (agriculture biologique, environnement...) dans un objectif de répondre aux évolutions actuelles et dans un souci d'efficacité.

Ces changements importants entraînent des conséquences sur les acteurs du développement rural et ont un impact sur l'action de Cap Rural. Cette période d'incertitude n'incite pas les agents de développement à se former ou à participer à des groupes de travail, car un grand nombre d'entre eux ont leur emploi menacé par ces évolutions ou craignent qu'il le soit. D'autres sont empêchés de sortir de leur structure, dans l'attente de réorganisation et de perspectives claires. Ces différents changements interrogent les futurs métiers d'agent de développement (des assembleurs ? des chargés d'affaire ? des développeurs ?...).

Le deuxième temps est consacré **aux orientations 2017** (cf le rapport d'orientation avec les observations et ajouts de la commission surlignés en jaune dans le texte).

Concernant la structure des emplois, Maurice Chalayer précise que les contrats de travail sont de droit public et que, compte tenu des incertitudes sur les financements, les contrats pour les salariés de moins de 6 ans d'ancienneté sont renouvelés pour une période de un an. Pour Véronique Rousselle, au-delà du caractère incertain du renouvellement du CDD, ce point peut constituer un handicap pour le salarié dans ses projets personnels (notamment financiers).

Les membres de la commission demandent une analyse plus approfondie de l'évolution des cotisations entre l'année 2015 et 2016, et par catégorie de structure (se référer aux précisions ajoutées au rapport d'orientation après la commission).

La commission valide les orientations 2017.

3) Retours sur les 20 ans de Cap Rural et Innov'Rural 2016

Un point est fait sur ces deux temps forts de Cap Rural en 2016. P. Grimault présente les éléments de valorisation de ces deux événements qui ont été mis en ligne sur le site www.caprural.org.

Pour Innov'Rural, trois vidéos courtes viendront compléter ces différents supports. Des formations sur les démarches participatives sont proposées actuellement par Cap Rural (cf agenda second semestre).

Est évoquée également la diffusion du N°9 de Regards Croisés (inséré dans le dossier participant).

4) Renouvellement de la commission Cap Rural

Les membres de la commission Cap Rural ont été désignés pour une période de trois ans, période qui arrive à son terme. Tous les membres (hormis les institutionnels) seraient donc à renouveler. Il est proposé de modifier cette règle et ainsi :

- de renouveler les membres par moitié (pour limiter les effets de rupture), sur la base du volontariat ;
- d'intégrer deux ou trois acteurs du développement rural en Auvergne :
 - o un représentant du PNR Livradois-Foréz
 - o un expert (Laurent Rieutort ?)
 - o le CREFAD Auvergne (Marie-Anne Lenain ?)
 - o ...

Un tour de table est proposé aux membres de la commission présents pour connaître leurs intentions de poursuite du mandat ou non (cf tableau de composition de la commission en annexe).

En complément des éléments indiqués dans le tableau en annexe, il est suggéré de solliciter :

- Un élu (ou responsable de service) d'une agglomération en Rhône-Alpes qui mixe rural/urbain (Aubenas ? Grenoble ? Chambéry ?)
- Un membre du COTECH Réseau Rural Auvergne (J Leterme ou A Roussat)
- Un élu d'EPCI d'Auvergne (via la cellule d'animation RR Auvergne)

5) Questions diverses

La prochaine commission Cap Rural se tiendra le 22 mars 2017 à 14h30 à Bourg-lès-Valence.

Claude Aurias

Maurice Chalayer